

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E75754

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2026

ÉDITÉ LE 10/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003 Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 01/01/2009

Capital: 25 300

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LA ROCHELLE 451 057 822

Siret: 451 057 822 00012

Code NACE: 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5415623

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 053199240008

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 053199240008

Situation fiscale et sociale: A jour au 31/10/2024

Raison sociale : SARL HR
Sigle : HR - AZ
15 RUE JEAN-MARC BEGUE

15 RUE JEAN-MARC BEGL ACTIPOLE LA JARRIE 3 17550 DOLUS-D'OLERON

Téléphone: 05 46 75 43 25

Portable: 06 08 61 25 71

Site Internet:

E-mail: herve.rousselot3@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

ROUSSELOT HERVÉ CO-GÉRANT / ROUSSELOT LUCIE CO-GÉRANTE

Fax:

Effectif moyen: 8 Tranche de classification: EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/01/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	28/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

	Catégories		Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage		Black Carlotte Benefit of the Alexander	06/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique			12/01/2023
o Ventilation mécanique			01/01/2021
o Isolation des combles perdus			28/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT SIGNATURE DU TITULAIRE AGENCE QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME 91 BOULEVARD DE BRETAGNE 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Gérard SÉNIOR

ersion 01-2024

La (ou les) qualification (s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.